

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1900)
Heft: 5

Rubrik: Assemblée générale du 15 novembre 1900, petite salle de l'Institut
Autor: Golay, Albert

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Numéro 5

Année 1900

15 décembre.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 15 novembre 1900, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^e Communications du Comité.

La démission de M^{me} Daettwyller-Dufour est acceptée.

La salle Treiber n'étant pas libre le mercredi 19 décembre, la soirée annuelle de la Société aura lieu le 23 janvier.

Pour tenir compte des idées exprimées dans l'assemblée du 4 octobre, le Comité, d'accord avec M. Mercier, propose que les trois derniers alinéas du rapport de notre collègue soient remplacés par ce qui suit :

« Qu'on mette à la disposition du paysan de l'eau en abondance, des engrains, des moyens de transport à bon marché ; qu'on développe les institutions d'assurances contre la destruction des récoltes ; qu'on interdise la concurrence déloyale, amenant la mévente des produits agricoles : on aura ainsi travaillé à l'amélioration du sort des agriculteurs, seul moyen efficace de combattre la dépopulation des campagnes.

Emancipons *matériellement* le campagnard, débarrassons-le des âpres et continus soucis d'une vie précaire, fournissons-lui, dans la mesure du possible, les jouissances intellectuelles dont tout homme un peu instruit ne saurait se passer ; alors il ne sentira plus autant le besoin d'abandonner son village, alors il appréciera les beautés de la nature, alors il jouira de son indépendance devenue réelle !

Conclusions :

1. D'une manière générale, la question de l'émigration des populations rurales vers les villes est d'ordre économique plutôt que pédagogique.
2. L'école ne peut avoir qu'une influence restreinte pour retenir à la campagne les enfants de paysans. Elle exerce cette influence en interprétant les programmes dans un sens plus spécialement agricole et en faisant ressortir les avantages de la vie à la campagne. »

Cette rédaction est adoptée.

M. le *Président* informe l'assemblée que M. *Rosier* sera retenu jusqu'à 3 heures par l'inauguration de la Polyclinique, et il propose en conséquence d'intervertir l'ordre du jour, en faisant passer le numéro 3 avant le numéro 2.

2^e L'enseignement de la géométrie à l'école primaire.

M. *Baatard* introduit le sujet par un aperçu général de l'enseignement de la géométrie dans les établissements d'instruction secondaire.

Il rappelle que la synthèse de la géométrie fut établie, il y a tantôt 22 siècles, par Euclide, dans un ouvrage qui, à juste titre, est considéré encore aujourd'hui comme un chef-d'œuvre de logique. Avec *Les Éléments* de Legendre, qui parurent en 1794, on eut un exposé plus élégant, plus conforme à la clarté française. C'est cet ouvrage de l'illustre analyste qui a servi de type aux traités modernes de géométrie ; cependant Euclide est encore en faveur dans certains pays, notamment en Angleterre.

L'étude de ces ouvrages ne peut être abordée que par des élèves chez lesquels le raisonnement a atteint le développement nécessaire pour pouvoir suivre des déductions parfois difficiles et toujours délicates. Et pour que cette étude soit vraiment profitable, elle doit être étayée sur la connaissance expérimentale des faits géométriques principaux ; l'effort de l'élève peut alors se concentrer entièrement sur la recherche de la dépendance que ces faits ont entre eux.

A Genève, les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire divisent l'étude de la géométrie en deux cycles.

1^{er} cycle : *Collège inférieur et Ecole professionnelle*. Dans ces deux établissements, l'élève est amené à la connaissance des

propriétés géométriques par des constructions exactes faites au moyen du compas, de l'équerre et du rapporteur. Cette étude repose essentiellement sur l'observation, mais on y fait aussi appel au raisonnement. Toutes les fois que cela est possible, l'*induction* se complète par la *déduction*, afin que l'élève se rende compte que telle propriété nouvelle est une conséquence de celles déjà connues.

2^e cycle : *Collège supérieur*. L'enseignement a ici un caractère nettement scientifique. La géométrie est reprise par ses premiers principes et l'on suit l'ordre logique dans toute sa rigueur; on démontre, par la méthode déductive, que toutes les vérités géométriques sont des conséquences de quelques axiomes. C'est le commencement des études mathématiques proprement dites.

Passant à nos écoles primaires, M. Baatard dit que la géométrie n'y a guère été considérée jusqu'ici qu'au point de vue des applications numériques auxquelles donne lieu l'évaluation des surfaces et des volumes. L'élève étudie chaque figure plane au moment où il apprend à en calculer l'aire, et cette étude se limite généralement au tracé et à la définition de la figure. Le programme prévoit bien par-ci par-là quelques constructions géométriques, mais on y sent l'absence de méthode. Le calcul des aires est abordé trop tôt, avant que les élèves aient reçu la préparation nécessaire.

Le programme actuel, qui date de 1887, a grand besoin qu'on le mette au point en tenant compte de ce qui a été fait pour l'enseignement secondaire inférieur. Il y a là une œuvre utile à faire, assez délicate dans ses détails. La Société pédagogique est bien qualifiée pour fournir des indications à cet égard.

Après cette introduction, M. *le Président* ouvre la discussion.

M^{me} Willy et M. Corbaz posent diverses questions à M. Baatard et ils le prient d'exposer ses vues personnelles sur les modifications à apporter au programme.

M. Baatard donne alors lecture du programme suivant, qu'il avait préparé il y a quelques années.

1^{re} ANNÉE.

Premières notions sur la ligne droite, les droites parallèles, l'angle droit et le point, acquises par l'examen d'objets.

(Le maître n'insistera pas sur les définitions.)

2^{me} ANNÉE.

Propriétés de la ligne droite, étudiées expérimentalement ; ligne brisée et ligne courbe.

Premières notions sur le rectangle, le carré, le triangle et le losange : chacune de ces figures ne sera envisagée qu'au point de vue de sa forme seulement, et le maître n'insistera pas sur les définitions.

3^{me} ANNÉE.

Angle droit, angle aigu, angle obtus. Remarque sur les angles des diagonales du carré et du losange.

Tracé de la circonférence. Division de la circonférence en 4, 6 et 8 parties égales, pour le tracé du carré, de l'hexagone et de l'octogone inscrits.

Tracé des perpendiculaires à l'aide de l'équerre.

Tout point de la perpendiculaire menée par le milieu de la droite qui joint deux points est à égale distance de ces 2 points : applications de cette propriété au tracé des perpendiculaires à l'aide du compas et à la détermination du centre d'une circonférence donnée.

Tracé du parallélogramme, connaissant sa largeur et les longueurs de deux côtés adjacents, ou bien connaissant sa base, sa hauteur et la projection, sur la base, d'un côté adjacent à celle-ci.

Emploi de l'échelle dans la construction des figures.

4^{me} ANNÉE.

Mesure des angles au moyen du rapporteur.

Construction des figures suivantes : rectangle, carré, parallélogramme, triangle, losange, trapèze, quadrilatères n'ayant pas deux côtés parallèles. Construction de rectangles équivalents à ces diverses figures.

2^{me} semestre. — Evaluation des périmètres et des aires des figures étudiées dans le 1^{er} semestre. Nombreuses applications pratiques.

5^{me} ANNÉE.

Polygones réguliers inscrits. — Construction de polygones réguliers dont le côté seul est donné. Aires des polygones réguliers et du cercle.

(Les apothèmes des polygones réguliers sont déterminés graphiquement.)

2^{me} semestre. Développements et aires du parallélépipède, du cube, du prisme droit et du cylindre. Volumes de ces corps.

6^{me} ANNÉE.

Revision du programme parcouru dans les années précédentes.

Développement et aires de la pyramide et du cône. Volumes de ces corps.

Aire et volume de la sphère.

(Les apothèmes des pyramides et des cônes sont déterminés graphiquement.)

M. Baatard accompagne l'exposé de ce programme de diverses explications, en insistant sur la nécessité de faire des vérifications expérimentales, particulièrement dans le calcul des volumes. Il attire l'attention sur certaines notions qui n'ont pas toujours toute l'exactitude voulue.

M. Corbaz ne voit pas ce qu'il y a de nouveau dans ce que nous a présenté M. Baatard. On ne peut enseigner la géométrie que par l'intuition ou par la déduction. M. Corbaz appuie son dire sur une citation empruntée à un article de M. Prêtre, maître de mathématiques dans le Jura bernois, qui conclut ainsi : « A l'école primaire, même supérieure, aucune théorie : des objets, des mesurages, des exercices nombreux. »

M. Baatard regrette que M. Corbaz ne l'ait pas compris lorsqu'il a parlé du programme de géométrie expérimentale de l'enseignement secondaire inférieur. En ce qui concerne l'école primaire, notre président n'est pas d'avis que l'enseignement doive y être purement empirique. Les élèves des années supérieures peuvent parfaitement saisir quelques-unes des attaches logiques qui relient entre elles les propriétés géométriques.

La conclusion suivante, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité :

« L'enseignement de la géométrie à l'école primaire doit être expérimental. Le programme de cette branche demande à être revisé de manière qu'une place plus grande y soit faite aux constructions avec le compas, l'équerre et le rapporteur. »

M^{me} Willy, M. Bieler et M. Pesson estiment que l'interprétation à donner au nouveau programme devrait être exposée dans un cours normal aux fonctionnaires, dont un résumé pourrait être ensuite remis à ces derniers, à titre de directions pédagogiques.

Ce vœu, mis aux voix, est adopté.

L'Assemblée se prononce contre l'idée de mettre dans les mains des élèves un manuel contenant de la théorie.

— Les élèves devront-ils avoir un recueil d'exercices ?

M. *Démolis* ne trouve pas cela désirable. Pour que l'enseignement soit vivant, il est nécessaire que le maître présente lui-même les exercices ; d'autre part, ceux-ci doivent être appropriés à la force des élèves qui varie souvent beaucoup d'une année à l'autre.

M. *Maire* considère le recueil d'exercices comme un guide qui peut rendre de précieux services, tout en laissant au maître la liberté de composer lui-même des problèmes.

M. *Coutau* demande que l'on divise en deux parties l'examen de la question, en séparant les écoles de la campagne de celles de la ville.

M. *Corbaz* n'est pas d'accord. Il ne voit pas pourquoi on ferait pour le recueil d'exercices de géométrie une distinction qui n'existe pas pour les autres manuels.

MM. *Rosier* et *Pesson* proposent qu'une commission soit nommée pour étudier d'une manière approfondie cette question très importante de l'enseignement de la géométrie. (Adopté.)

L'Assemblée désigne pour faire partie de cette commission MM. Baatard, Démolis, Corbaz, Pesson, Emile Golay, Léon Favre et M^{me} Willy.

3^e Rapport de M. Rosier sur la question des cours de vacances pour instituteurs.

M. *Rosier* rappelle que la question qu'il doit traiter n'est pas nouvelle pour nous, puisque c'est sur l'initiative de notre société qu'elle a été mise à l'étude pour le prochain congrès. Afin de rendre *cuique suum*, il tient aussi à rappeler que l'idée de cours de vacances pour instituteurs fut émise, pour la première fois, par notre collègue M^{me} Métral.

Cette idée répond à un besoin général ; ce qui le prouve, c'est qu'elle est venue en même temps de la Suisse allemande et de la Suisse française, sans échange de vues antérieur. Il est nécessaire que l'instituteur puisse se perfectionner, et pour cela les leçons d'un maître distingué valent mieux que la lecture de livres gros et indigestes. Le contact avec nos collègues de la Suisse allemande aurait en outre l'heureux effet de détruire bien des préventions et des idées fausses.

L'orateur ne croit pas devoir insister davantage sur le principe même des cours de vacances, notre société s'étant déjà déclarée d'accord par son vote de l'année dernière ; rapporteur général pour le congrès, il ne verrait d'ailleurs aucune utilité à s'adresser à lui-même un rapport complet au nom de notre section. Mais l'organisation de ces cours reste à examiner dans ses détails. M. Rosier dit qu'il est venu à l'assemblée pour recueillir des indications à ce sujet, plutôt que pour en fournir.

Dans les grandes lignes, les cours projetés devraient être organisés de la même manière que les cours de travaux manuels, qui ont pleinement réussi ; ils seraient de même subventionnés par la Confédération, les cantons et les communes.

On poursuivrait ces deux buts :

1^o l'étude pratique d'une seconde langue nationale, l'allemand ou le français ;

2^o la mise au point des connaissances des instituteurs dans le domaine de la pédagogie et dans celui des sciences.

Les cours auraient lieu pendant les grandes vacances ; ils pourraient s'ouvrir vers le 15 juillet. Leur durée serait de quatre semaines, avec cet horaire : 8-10, étude de la langue ; 10-12, sciences ; après-midi, conversation, travaux de laboratoire, visites de musées ou leçons pratiques dans les écoles. Pour la conversation, on créerait autant de groupes que cela serait nécessaire ; on causerait sur tous les sujets tout en se promenant. Les visites de musées ne seraient pas superficielles ; elles auraient un but d'étude sérieuse. Quant aux leçons pratiques dans les écoles, l'utilité n'en est pas à démontrer.

A la fin des cours, on pourrait délivrer aux participants des certificats d'auditeurs ou des diplômes basés sur des examens.

M. Rosier se résume en présentant les conclusions suivantes :

1. Les cours de vacances ont pour but de permettre aux instituteurs et institutrices suisses d'étendre et d'approfondir leurs connaissances et de leur faciliter l'étude théorique et pratique de nos langues nationales.

2. Ces cours ont lieu dans les principales villes suisses, chaque année en juillet et au commencement d'août. Leur durée est de quatre semaines. L'enseignement se donne le matin de

huit heures à midi. Deux heures par jour sont consacrées à l'étude de la langue. Les autres heures sont réparties entre la psychologie, la pédagogie, les sciences naturelles, la physique, la chimie et l'hygiène.

L'après-midi est réservée pour les leçons de conversation, le travail dans les laboratoires, les visites de musées et les leçons pratiques dans les écoles.

3. Une attestation est délivrée aux personnes qui ont suivi régulièrement les cours.

4. Les cours sont gratuits. Leur organisation au point de vue des frais est établie sur la base adoptée pour les cours de travaux manuels.

5. Le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande est chargé de présenter à la Confédération et à tous les cantons suisses un plan d'organisation, de leur demander leur appui financier et d'instituer le plus tôt possible un premier cours sur les bases énoncées ci-dessus.

M^{me} Métral pense qu'il faudrait établir deux divisions dans l'enseignement de la langue, afin de permettre aux personnes insuffisamment préparées de se mettre en mesure de pouvoir suivre avec fruit les différents cours.

M. Corbaz est du même avis.

M^{me} Willy estime au contraire que ce sera aux instituteurs à se mettre eux-mêmes au courant de la langue avant de se rendre aux cours.

M. Rosier remercie M^{me} Métral de son observation qu'il trouve très judicieuse.

Sur la proposition de MM. Favre Léon et Pesson, la continuation de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

4^e Propositions individuelles.

M^{me} Willy demande que l'on fasse savoir par le *Bulletin*, qu'elle se chargera d'organiser un cours de conversation allemande pour les dames de la société.

Séance levée à 5 h. 1/2.

Pour le Bulletinier,

Albert GOLAY.